

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS HUMAINS

SECRETARIAT GENERAL
A LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION,
DES FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL
DES JURIDICTIONS ET DES SERVICES
JUDICIAIRES

Décret n° 2004-52 du 26 Mars 2004

Portant nomination de monsieur BIKINDOU Gérard,
administrateur des SAF en qualité d'auditeur de justice

(régularisation)

Le Président de la République,

Visas :

Vu la constitution ;

Vu la loi n°42/21 du 20 juin 1961 portant statut de la magistrature ;

Vu la loi n°22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir
Judiciaire en République du Congo ;

Vu la loi n°023/92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;

Vu la loi n°015/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines
dispositions de la loi n°023/92 du 20 août 1992 portant statut de la
magistrature ;

Vu la loi n°019/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant
certaines dispositions de la loi n°022/92 du 20 avril 1992 portant
organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;

Vu le décret n°75/390 du 26 août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 21 du décret n°61/183 du 3 août 1961 portant
application de la loi 42/61 du 20 juin 1961 susvisé relative au statut de
la magistrature ;

Vu le décret n°94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement,
d'une révision de situation administrative ou toute autre promotion ;

Vu le décret n°2002/341 du 18 août 2002 portant nomination
des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté n°848/MESRS/UMNG-ENAM du 4 décembre 1998
portant désignation des élèves admis au concours d'entrée à l'école
nationale d'administration et de magistrature dans le département des
carrières judiciaires cycle supérieur filière : magistrature session de
1995 ;

Vu l'arrêté n°643/MFPRAPF/DGFP du 6 septembre 1989
autorisant certains fonctionnaires à suivre un stage de formation à
l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM) de
Brazzaville en tête ITOUIBA – ONGUILI David.

Vu l'attestation n°284/MJ/SGJAP/DAF/SP du 7 octobre 1996
portant nomination de l'intéressé en qualité d'auditeur de justice ;

Vu la demande de l'intéressé

DECRETE :



Article 1^{er} : Monsieur **BIKINDOU Gérard**, administrateur des SAF de 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, de nationalité congolaise, né le 29 janvier 1961 à Favre, licencié en droit :
Option : droit public, admis au concours d'entrée à l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM), filière : magistrature est nommé auditeur de justice, indice 1312.

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1^{er} mars 1996 (date de la rentrée académique), sera enregistré, publié au journal officiel du Congo et communiqué partout où besoin sera.

2004-52

Brazzaville, le 25 Mars 2004

Par le Président de la République

Denis SASSOU - NGUESSO

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et des Droits Humains

Jean Martin MBEMBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget

Rigobert Roger ANDELY

AMPLIATIONS

PR	1
MJDH-CAB	1
SGJ/DAFE	3
DGB	2
DGCF	2
DGFP	2
SGG/BC	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3